

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN
AU 31/12/2011

ACTIF	Note	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	115 541 381	115 012 403
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 137 334	8 649 741
b-Obligations et valeurs assimilées		114 404 047	106 362 662
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		31 672 682	66 354 416
a-Placements monétaires	3-3	20 570 700	25 597 873
b-Disponibilités	3-5	11 101 982	40 756 543
TOTAL ACTIF		147 214 063	181 366 819
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	172 403	207 797
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	293 167	292 066
TOTAL PASSIF		465 570	499 863
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3-6	140 424 035	174 338 384
CP2-Sommes distribuables		6 324 458	6 528 572
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	514	1 441
b-Sommes distribuables de la période	3-7	6 323 944	6 527 131
ACTIF NET		146 748 493	180 866 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		147 214 063	181 366 819

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

LIBELLE	NOTE	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2010</u>
		<u>Au 31/12/2011</u>	<u>Au 31/12/2010</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	7 036 805	5 554 409
a-Dividendes		1 904 622	977 115
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 132 183	4 577 294
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 536 179	1 676 261
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 572 984	7 230 670
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	729 359	700 578
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 843 626	6 530 092
CH 2-Autres charges	3-11	235 046	255 577
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 608 580	6 274 515
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-1 284 636	252 616
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 323 944	6 527 131
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 284 636	-252 616
-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-260 279	154 349
-Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-810 266	302 974
-Frais de négociation		-102	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 537 933	6 731 838

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2011 AU 31/12/2011**

	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2010</u>
	<u>Au 31/12/2011</u>	<u>Au 31/12/2010</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	7 608 580	6 274 515
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-260 279	154 349
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-810 266	302 974
d-Frais de négociation de titres	-102	-
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 587 502	-8 084 239
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	220 199 702	369 517 105
-Capital	214 711 300	359 645 900
-Régularisation des sommes non distribuables	-2 527 726	-3 524 511
-Régularisation des sommes distribuables	8 016 128	13 395 716
b-Rachats	-254 268 596	-314 808 576
-Capital	-247 929 800	-307 229 600
-Régularisation des sommes non distribuables	2 902 524	2 961 681
-Régularisation des sommes distribuables	-9 241 320	-10 540 657
VARIATION DE L'ACTIF NET	-34 118 463	53 356 128
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-en début de période	180 866 956	127 510 828
b-en fin de période	146 748 493	180 866 956
<u>AN 5- NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a-en début de période	1 755 294	1 231 131
b-en fin de période	1 423 109	1 755 294
VALEUR LIQUIDATIVE	103,118	103,041
DIVIDENDE DISTRIBUE	3,719	4,453
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,68%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 115 541 381 DT contre 115 012 403 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'acquisition	113 054 720	112 662 134
- Obligations et valeurs assimilées	111 907 579	104 084 209
- Actions SICAV Obligataires	1 147 141	8 577 925
Plus ou moins values potentielles	-813 482	- 553 203
-Obligations et valeurs assimilées	- 803 675	- 625 018
- Actions SICAV	-9 807	71 815
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	3 300 143	2 903 472
Total	115 541 381	115 012 403

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 7 036 805 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre un montant de 5 554 409 DT pour la même période en 2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	2011	2010
- Revenus des Obligations	5 132 183	4 577 294
- Revenus des Actions OPCVM	1 904 622	977 115
Total	7 036 805	5 554 409

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 20 570 700 DT contre 25 597 873 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Certificats de dépôts	10 000 000	15 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	296 266	329 600
- Billet de trésorerie	10 193 344	10 193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	81 090	74 929
Total	20 570 700	25 597 873

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 à 1 536 179 DT contre 1 676 261 DT pour la même période en 2010, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les intérêts sur les placements à terme, CD et les billets de trésorerie.

Libellé	2011	2010
- Intérêts/ compte courant	31 062	18 559
- Intérêts/ Placements à terme	389 809	564 481
- Intérêts/ CD	573 500	620 964
- Intérêts/ Billets de trésorerie	541 808	465 328
-Ecart/Mise en pension livrée	-	6 929
Total	1 536 179	1 676 261

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 11 101 982 DT contre 40 756 543 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Avoirs en banque	7 506 624	32 516 111
- Sommes à l'encaissement	1 111 020	1 324 576
- Sommes à régler	-7 700 887	-3 344 269
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	3 829	40 704
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	181 396	219 421
Total	11 101 982	40 756 543

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/12/2010

- Montant	174 338 384
- Nombre de titres	1 755 294
- Nombre d'actionnaires	898

Souscriptions réalisées

- Montant	212 183 574
- Nombre de titres	2 147 113
- Nombre d'actionnaires nouveaux	265

Rachats effectués

- Montant	-245 027 276
- Nombre de titres	2 479 298
- Nombre d'actionnaires sortants	361

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-260 279
- Plus values réalisées sur cession de titres	-810 266
- Frais de négociation	-102

Capital au 31/12/2011

- Montant	140 424 035
- Nombre de titres	1 423 109
- Nombre d'actionnaires	802

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	6 323 944	6 527 131
Sommes distribuables des exercices antérieurs	514	1 441
Total	6 324 458	6 528 572

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 172 403 DT contre un solde de 207 797 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Gestionnaire	96 920	117 146
- Dépositaire	75 483	90 651
Total	172 403	207 797

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 293 167 DT au 31/12/2011 contre un solde de 292 066 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	34 952	32 823
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 735	36 992
- Dividende à payer exercice 2009	18 386	19 112
- Dividende à payer exercice 2010	699	-
- CMF à payer	13 418	17 337
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 231	39 004
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	923
- Etat taxes à payer	1 382	2 427
Total	293 167	292 066

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 729 359 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre 700 578 DT pour la même période en 2010, et se détaille ainsi :

Libellé	2011	2010
- Rémunération du gestionnaire	416 777	387 721
- Rémunération du dépositaire	312 582	312 857
Total	729 359	700 578

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 235 046 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, contre 255 577 DT pour la même période en 2010 et se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	20 822	20 000
- Redevance CMF	176 600	176 756
- Frais de publicité et publications	11 000	8 030
-Autres charges/Services bancaires	793	865
-Frais sur mise en pension de Titres	-	26 144
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	21 831	19 782
Total	235 046	255 577

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2011 s'élèvent à 416 776 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2011 s'élèvent à 312 582 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier. Aucune opération de pension livrée n'a été conclue entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2011

Actif Net : 146,748,493.229

VL : 103.118

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif	% K Emis
OBLIGATIONS		55 903 190	57 172 568	38,84%	
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	300 000	311 303	0,21%	1,25%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	600 000	622 606	0,42%	2,50%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A/AMEN BANK	20 000	1 733 200	1 752 402	1,19%	3,33%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 799 990	2 831 712	1,92%	3,75%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	3 500 000	3 545 267	2,41%	7,00%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000	2 556 805	1,74%	5,00%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 320 000	1 358 244	0,92%	7,33%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	600 000	600 134	0,41%	3,33%
ATL 2010/ AFC	15 000	1 200 000	1 216 191	0,83%	5,00%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	400 000	405 397	0,28%	0,67%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000	2 000 364	1,36%	2,67%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000	1 500 273	1,02%	2,00%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 076 383	1,41%	10,00%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	2 400 000	2 424 454	1,65%	10,00%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000	5 199 008	3,53%	5,00%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	600 000	601 430	0,41%	1,43%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	900 000	908 445	0,62%	1,00%
BTKD2009 / BTKD	5 000	450 000	464 449	0,32%	1,00%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	200 000	202 466	0,14%	3,33%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	600 000	611 902	0,42%	5,00%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 600 000	1 657 356	1,13%	10,00%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	1 000 000	1 033 773	0,70%	3,33%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	2 000 000	2 076 731	1,41%	10,00%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000	602 428	0,41%	6,00%
MEUBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000	1 014 872	0,69%	10,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000	205 902	0,14%	2,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000	102 951	0,07%	1,00%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	240 000	246 547	0,17%	7,50%

PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	120 000	124 535	0,08%	3,00%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	120 000	124 535	0,08%	3,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	568 696	0,39%	5,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	568 696	0,39%	5,00%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	700 000	731 613	0,50%	1,60%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	9 000 000	9 261 813	6,29%	10,00%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	800 000	824 914	0,56%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010-2	20 000	1 600 000	1 606 232	1,09%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE	20 000	2 000 000	2 080 341	1,41%	10,00%
UIB 2009/1 / UIB	20 000	1 600 000	1 631 213	1,11%	2,00%
UIB 2011/1 CATEGORIE A / UIB	7 500	750 000	758 311	0,52%	1,50%
UIB 2011/1 CATEGORIE B / UIB	7 500	750 000	761 877	0,52%	1,50%

BTA	56 004 389	57 231 479	38,88%
------------	-------------------	-------------------	---------------

BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030	7 530 494	5,12%
------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

4 000 4 320 000 4 387 614 2,98%

2 860 3 033 030 3 142 881 2,14%

BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750	264 060	0,18%
----------------------------	------------	----------------	----------------	--------------

250 256 750 264 060 0,18%

BTA 5.25%MARS2016	2 500	2 417 000	2 517 981	1,71%
--------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

500 484 500 503 395 0,34%

500 484 250 503 395 0,34%

500 484 000 503 395 0,34%

500 482 500 503 898 0,34%

500 481 750 503 898 0,34%

BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945	8 443 708	5,74%
----------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

5 000 5 007 500 5 277 317 3,59%

3 000 3 092 445 3 166 390 2,15%

BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 444	22 005 855	14,95%
	3 000	3 099 000	3 172 396	2,16%
	2 500	2 586 250	2 643 664	1,80%
	3 000	3 105 000	3 172 396	2,16%
	3 500	3 624 250	3 701 129	2,51%
	2 500	2 590 000	2 643 664	1,80%
	2 000	2 068 000	2 114 931	1,44%
	3 960	4 393 228	4 187 563	2,85%
	350	370 716	370 113	0,25%
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 546	8 717 360	5,92%
	500	491 370	503 894	0,34%
	200	196 553	201 557	0,14%
	1 300	1 284 265	1 310 124	0,89%
	500	491 625	503 894	0,34%
	700	688 277	705 451	0,48%
	750	737 482	755 840	0,51%
	350	344 161	352 726	0,24%
	4 350	4 314 813	4 383 875	2,98%
BTA 6% MARS 2012	7 460	7 492 675	7 752 021	5,27%
	7 460	7 492 675	7 752 021	5,27%
OPCVM		1 147 141	1 137 334	0,77%
SICAV OBLIGATAIRE				
TUNISO EMIRATIE SICAV	11 000	1 147 141	1 137 334	0,77%
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		10 000 000	10 296 266	6,99%

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
14/04/2010	5,05%	2 ANS	10 000 000	10 296 266	6,99%

Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing			10 193 344	10 274 434	6,979%
--	--	--	-------------------	-------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
10/11/2011	5,40%	90 jours	992 864	999 041	0,68%
21/10/2011	5,20%	90 jours	989 733	997 925	0,68%
22/10/2011	5,45%	90 jours	2 769 890	2 793 575	1,90%
24/10/2011	5,45%	90 jours	2 473 116	2 493 662	1,69%
30/10/2011	5,45%	90 jours	2 967 740	2 990 230	2,03%

Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank			10 000 000	10 181 396	6,92%
---	--	--	-------------------	-------------------	--------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
02/07/2010	TMM+0.85	5 ans	10 000 000	10 181 396	6,92%

AVOIRS EN BANQUE			920 586	0,63%
-------------------------	--	--	----------------	--------------

Avoirs en Banque	7 506 624	5,10%
Sommes à l'Encaissement	1 111 020	0,76%
Sommes à Régler	-7 700 887	-5,23%
Intérêts Courus sur Compte Courant	3 829	0,00%

TOTAL ACTIF			147 214 063	100,00%
--------------------	--	--	--------------------	----------------

PASSIFS			-465 570	-0,32%
----------------	--	--	-----------------	---------------

Opérateurs créditeurs	-172 403	-0,12%
Autres créditeurs divers	-293 167	-0,20%

ACTIF NET			146 748 493	99,68%
------------------	--	--	--------------------	---------------

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 avril 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Obligataire SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net positif de **146 748 493 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **6 324 458 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2011, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration sont composés de jetons de présence à concurrence de 500 dinars par administrateur et par présence et sont fixés par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 19 avril 2005.

2. Les obligations et engagements de la société ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Administrateurs		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 000	4 000
Total	4 000	4 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine